

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice : 15

Membres présents : 8

Votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° B2025-02

L'an Deux Mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre à 9H00,

Les membres du BUREAU du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, convoqués le 07/10/2025, se sont réunis à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, salle « ITB », sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pascal DELTEIL, Michel DELFIEUX, Hervé DELAGE, Christian BORDENAVE, Alain CASTANG, Thierry DEGUILHEM, Alain LEGAL, René VISENTINI.

ABSENTS EXCUSES : Jérôme BETAILLE, Jean-Marc GOUIN, Didier CAPURON, Olivier DUPUY.

AVIS SUR LE PROJET DE SCoT DU GRAND LIBOURNAIS

Par délibération en date du 9 septembre 2025, le Comité syndical du PETR du Grand Libournais a arrêté à l'unanimité le bilan de la concertation et le projet de SCoT révisé.

En vertu de l'article L.132-8 du Code de l'Urbanisme, le SCoT du Bergeracois est consulté en tant que Personne Publique Associée, en qualité de territoire voisin.

Cet avis vise à apprécier :

- la cohérence territoriale du SCoT du Libournais avec les politiques et projets du Bergeracois,
- les effets interterritoriaux possibles sur la ressource en eau, les mobilités, la biodiversité et le foncier,
- la complémentarité des trajectoires de planification entre les deux SCoT.

Analyse interterritoriale avec le SCoT du Bergeracois

Le Grand Libournais et le Bergeracois partagent un continuum géographique et fonctionnel centré sur la vallée de la Dordogne, véritable colonne vertébrale paysagère, hydrologique, écologique et socio-économique.

Leur proximité engendre des interactions multiples : gestion de la ressource en eau, flux économiques et de mobilité, continuités écologiques et paysagères, et complémentarité des fonctions urbaines.

Cette interdépendance appelle une gouvernance interterritoriale renforcée pour garantir la cohérence des politiques d'aménagement à l'échelle du bassin de vie Bergeracois-Libournais.

- Ressource en eau et gestion inter-bassins

Les nappes du Libournais et du Bergeracois appartiennent à des systèmes aquifères connectés exploités pour l'eau potable.

Le DOO du Libournais conditionne tout développement à la capacité des ressources, mais la pression sur les prélèvements (notamment agricoles et industriels) reste préoccupante.

Les volumes prélevables sont déjà en baisse dans le bassin de la Dordogne Atlantique et du SAGE Isle-Dronne. Une gouvernance inter-SCoT ainsi qu'avec les SAGE de la ressource serait pertinente, notamment pour les nappes partagées.

- Sobriété foncière et effets ZAN

Les deux SCoT visent une réduction de la consommation foncière conformément à la réglementation et au SRADDET.

Toutefois, le Libournais, sous influence bordelaise, peut subir de manière plus accrue la raréfaction du foncier constructible qui peut induire des reports d'urbanisation vers les communes périgourdines de l'ouest du Bergeracois.

Une observation interterritoriale des consommations foncières serait pertinente (Observatoire Régional ?).

Date de transmission de l'acte: 24/10/2025

Date de réception de l'AR: 24/10/2025

024-200027134-DE_002_2025-DE

A G E D I

- Mobilités et bassins de vie

L'axe Libourne – Sainte-Foy-la-Grande – Bergerac structure un bassin de mobilité où les flux domicile-travail sont en hausse constante.

Près de 40 % des actifs des communes de frange travaillent en dehors de leur EPCI d'origine.

Le SCoT du Grand Libournais prévoit le renforcement de la ligne TER Bordeaux–Libourne–Sarlat, la création de pôles d'échanges multimodaux à Libourne, Castillon et Sainte-Foy, ainsi que le développement de modes actifs (voies vertes, maillage cyclable interurbain).

Du côté du Bergeracois, la réflexion sur la mobilité durable (PCAET, SCoT, ...) rejoint ces objectifs, mais l'absence de gouvernance inter-SCoT des déplacements limite encore la cohérence de l'offre (développer une continuité cyclable et piétonne sur l'axe Dordogne, ...).

- Biodiversité et paysages

Les trames vertes et bleues du Libournais s'articulent naturellement avec celles du Bergeracois, notamment le long de la vallée Dordogne.

Ces corridors écologiques relient des espaces à haute valeur environnementale (zones humides, forêts alluviales, ripisylves, coteaux viticoles) formant une infrastructure écologique régionale continue entre Gironde et Dordogne.

Le SCoT du Grand Libournais identifie des zones tampons le long des cours d'eau, des objectifs de 30 % de pleine terre dans les projets urbains et la préservation stricte des coupures d'urbanisation.

Ces mesures sont cohérentes avec la politique environnementale du Bergeracois, mais appellent une mise en cohérence cartographique des trames écologiques inter-SCoT, ainsi qu'une coordination sur la gestion des corridors faunistiques et des zones Natura 2000.

- Dynamique économique, viticole et touristique

Les économies du Grand Libournais et du Bergeracois s'inscrivent dans un continuum productif, commercial et touristique cohérent, structuré par les vallées de la Dordogne et de l'Isle.

Sur le plan industriel et des PME-PMI, le Libournais dispose d'un tissu dense d'entreprises manufacturières et logistiques autour de Libourne, Coutras, Fronsac et Saint-Denis-de-Pile, en lien avec la métropole bordelaise. Ce maillage est complété par les pôles artisanaux et PME du Pays Foyen, dont certains (notamment à Pineuilh et Port-Sainte-Foy) entretiennent des relations économiques quotidiennes avec le Bergeracois.

De son côté, le Bergeracois abrite un socle industriel plus ancien (chimie, chaudronnerie, papeterie, agroalimentaire) et des entreprises de production de taille intermédiaire (PME-PMI) susceptibles d'entrer en synergie avec les acteurs libournais.

Sur le plan commercial et artisanal, les deux SCoT partagent un réseau de centralités complémentaires :

- Libourne, pôle d'équipements et de services ;
- Sainte-Foy-la-Grande et Bergerac, centralités de proximité aux bassins de chalandise croisés ;
- et une constellation de bourgs relais jouant un rôle de maillage commercial et artisanal essentiel.

La cohérence des stratégies d'aménagement commercial, notamment la maîtrise des zones périphériques, constitue un enjeu partagé pour préserver la vitalité des centres-bourgs et centralités historiques.

La dimension viticole et agricole reste structurante.

La filière viticole constitue un socle identitaire et économique majeur :

- le Libournais (Saint-Émilion, Pomerol, Fronsac) à haute valeur patrimoniale et économique ;
- le Bergeracois engagé dans une montée en gamme et une diversification qualitative.

Les deux territoires partagent les mêmes défis : adaptation au changement climatique, maintien de la ressource en eau, diversification des productions et valorisation des circuits courts.

Enfin, la dimension touristique est un vecteur de coopération privilégié.

Le corridor de la Dordogne réunit un patrimoine exceptionnel : site UNESCO de Saint-Émilion, bastides du Bergeracois, villages classés, œnotourisme et itinérances douces.

Le développement coordonné d'une offre touristique durable, intégrant la mobilité douce, la valorisation paysagère et la transition climatique, pourrait constituer un axe stratégique inter-SCoT à part entière, avec un positionnement fort à l'échelle régionale.

Date de transmission de l'acte: 24/10/2025

Date de reception de l'AR: 24/10/2025

024-200027134-DE_002_2025-DE

A G E D I

Décision :

Après examen du dossier, le bureau syndical salue la qualité et la cohérence globale du projet de SCoT du Grand Libournais, notamment :

- la volonté affirmée de sobriété foncière et la trajectoire ZAN ambitieuse ;
- la mise en avant de la conditionnalité du développement à la ressource en eau, conforme aux enjeux hydrologiques du bassin Dordogne-Isle ;
- la structuration de l'armature territoriale autour de pôles hiérarchisés, limitant l'étalement urbain et favorisant la revitalisation des centralités ;
- la bonne intégration des trames écologiques et paysagères à l'échelle inter-SCoT.

Le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet, assorti des observations suivantes, appelant une coopération renforcée entre les deux territoires :

1. Ressource en eau et gouvernance inter-bassins

Mettre en place un cadre de coordination technique entre les SCoT du Grand Libournais et du Bergeracois, les SAGE Dordogne Atlantique, Isle-Dronne et les syndicats de bassin, pour assurer un suivi partagé des nappes et des volumes prélevables.

2. Mobilités et bassins de vie

Coordonner les politiques de mobilité sur l'axe Libourne – Sainte-Foy-la-Grande – Bergerac, en associant les deux syndicats de SCoT aux études en cours sur le ferroviaire, les rabattements et les modes doux.

3. Biodiversité et paysages

Engager une démarche commune de cohérence écologique et paysagère à l'échelle de la vallée Dordogne, intégrant les continuités vertes et bleues, les zones humides et les paysages viticoles et agricoles.

4. Économie, viticulture et tourisme

Echanger sur les stratégies économiques et touristiques valorisant les filières viticole, artisanale, agroalimentaire et touristique, dans une logique de complémentarité entre Libournais et Bergeracois.

Ces observations ne remettent pas en cause la cohérence d'ensemble du SCoT du Grand Libournais mais constituent des recommandations destinées à renforcer la solidarité interterritoriale et la cohérence de la planification à l'échelle du bassin de la Dordogne.

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt en Sous-préfecture, le 24/10/2025
et de la publication, le 27/10/2025*

**Le Président du Syndicat de Cohérence
Territoriale du Bergeracois,**

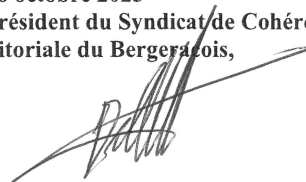


Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Ce 16 octobre 2025**

**Le Président du Syndicat de Cohérence
Territoriale du Bergeracois,**



Pascal DELTEIL

Date de transmission de l'acte: 24/10/2025
Date de réception de l'AR: 24/10/2025

024-200027134-DE_002_2025-DE
A G E D I